



## CONFLITS DE VOISINAGE

Être un professionnel de l'horticulture ou du paysage lorsque vos voisins sont des rurbains en mal de nature n'est pas simple. Mais les relations entre professionnels ne sont pas plus aisées. Les conflits de voisinage sont une source inépuisable de jurisprudence.

Concernant les règles sur la végétation envahissante (passant d'une propriété à une autre), le code civil pose des principes clairs. Dans ce cas vous devrez contraindre le voisin indélicat (par lettre recommandée avec AR) à effectuer un élagage. S'il refuse ou fait le mort, vous pouvez alors tenter la conciliation par le biais du maire par exemple. Au final, si rien ne fonctionne vous devrez porter l'affaire devant les tribunaux pour qu'ils tranchent le litige.

L'aspect disproportionné entre le problème et les moyens de le résoudre peut paraître aberrant.

Cependant, notre expérience nous apprend que résoudre le problème sans l'accord du voisin peut s'avérer plus dangereux encore. Votre responsabilité peut être engagée et les amendes pour coupes illicites ou abusives sont parfois conséquentes.



## DE BONNES FÊTES À VOUS TOUS

On entend dire que la filière va mieux. Vu les difficultés que la plupart des entreprises de la production, du paysage et du commerce traversent depuis plusieurs années, cette affirmation pourrait faire sourire si elle ne laissait pas un goût amer.

Pour l'horticulture, 2015 aura été moins catastrophique que les années précédentes. Mais cela ne suffit pas à masquer le marasme que traverse bon nombre d'entre vous.

Pour la pépinière, les choses n'ont pas été meilleures, loin s'en faut.

En paysage, les concurrences s'aggravent et le secteur du commerce panse encore ses plaies.

Une note d'espoir ! Peut-être ? En cette fin d'année c'est ce que je souhaite à tous.

L'UNIPHOR continuera d'agir pour que subsiste une note d'espoir.

Pour la production horticole il faut cesser de vouloir faire les poches des professionnels même si l'on prétend avoir de bonnes raisons de le faire. Toute nouvelle charge est une charge de trop. Sur les dix dernières années les taxes de toute nature se sont multipliées ; et pour quel résultat ?

Pour la pépinière, plus spécifiquement, il faut relancer sans cesse le débat sur la fiscalité des stocks.

Pour le commerce comme pour le paysage, il faut que les autorités cessent de croire que ces métiers (fleuristes, paysagistes etc....) sont de simples hobbies. Elles imposent aux professionnels toujours plus de contraintes. Ces obligations (techniques, phyto, sécurité, etc..) doivent s'appliquer à tous ceux qui exercent ces activités.

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite à tous, au nom du conseil d'administration et des professionnels bénévoles qui nous soutiennent, de bonnes fêtes de fin d'année.

### Précision

## UNIPHOR

29 C Bd Edgar Quinet  
75014 PARIS

Tél : 01 43 21 43 49  
Fax : 01 43 21 49 93

Mail : [bureau-uniphor@orange.fr](mailto:bureau-uniphor@orange.fr)  
site : [www.uniphor.fr](http://www.uniphor.fr)

Certains d'entre vous ont peut-être tenté de nous joindre par fax. Notre machine a rendu l'âme. Nous nous rééquiperons courant janvier. Veuillez nous excuser pour ce désagrément.